



## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2023**

### **COMMUNE DE SAINT ABRAHAM**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux.

---

## Budget de la commune

---

Le budget de la commune s'équilibre à 675 000 € en fonctionnement et à 845 000 € en investissement.

---

### QUELQUES RATIOS

---

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 752.45 €
- Dépenses d'équipement brut/population : 531.7 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 711.89 €

---

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### RECETTES

Les recettes sont estimées à 675 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2023
013 – Atténuation de charges	2 698,00
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	17 955,43
73 – impôts et taxes	229 600,00
74- dotations, subventions et participations	104 500,00
75 – autres produits de gestion courante	36 210,00
76 – produits financiers	2 001,00
77 – produits exceptionnels	0,00
002- résultat de fonctionnement reporté	282 035,57
<b>TOTAL</b>	<b>675 000 €</b>

#### LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 % (*ce taux figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans*)
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

Pour mémoire, les taux 2022 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.32 % (*ce taux étant gelé, le conseil municipal ne pouvait en modifier le taux*)
- Taxe foncier bâti : 42.89 %
- Taxe foncier non bâti : 58.44 %

## DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont estimées à 675 000 € et se répartissent comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>BUDGET 2023</b>
011- charges à caractère général	116 600,00
012 – charges de personnel et frais assimilés	130 900,00
014 – atténuation de produits	0,00
65 – autres charges de gestion courante	155 575 ,00
66 – charges financières	11 780,00
67 – charges exceptionnelles	0,00
68-Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500,00
023 – Virement à l'investissement	233 404,00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	26 241,00
<b>TOTAL</b>	<b>675 000€</b>

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires de la fonction publique :
  - o Catégorie C : 3 agents
  - o Catégorie B : 1 agent

---

## SECTION D'INVESTISSEMENT

---

### RECETTES

Les recettes sont estimées à 845 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2023 (dont les restes à réaliser)
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 641,33
10 – dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 313,65
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 482,98
13 – Subventions d'investissement	368 175,33
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	28 941,71
16 – emprunts et dettes assimilées	0,00
021 – virement du fonctionnement	233 404,00
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	26 241,00
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	12 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>845 000€</b>

### DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses sont estimées à 845 000 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2023 (dont les restes à réaliser)
10- Dotations, fonds divers, réserves	2 727,65
20- immobilisations incorporelles	52 932,00
204 – Subventions d'équipement versées	172 612,45
21 – immobilisations corporelles	138 834,20
23- immobilisations en cours	442 762,70
16- emprunts et dettes assimilées	22 331,00
041 – opérations d'ordre patrimoniales	12 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>845 000 €</b>

### ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux emprunts pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement, aucun pour le lotissement Le Vallet et un pour le lotissement clos du verger

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette s'élève à 604 219.35 €

---

## PRINCIPALES DÉPENSES 2023 ENVISAGÉES

---

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- *Entretien de la voirie : 30 000 €*
- *Entretien des réseaux : 5 000 €*
- *Entretien et réparations des bâtiments publics : 6 000 €*
- *Subvention au budget annexe lotissement le vallet : 14 000 €*

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- *L'ensemble des dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) pour 513 641.35 € soit les opérations suivantes :*
  - *Effacement de réseaux rue des écoles*
  - *Acquisition d'un téléphone mobile*
  - *Etude patrimoniale sur l'église Saint-Etienne*
  - *Etude préalable à la restauration de la statue la vierge à l'enfant*
  - *Etude sur l'aménagement de l'étang*
  - *Révision de la carte communale*
  - *Extension du réseau électrique La Boë*
  - *Aménagement de la rue des écoles – honoraires de la maîtrise d'œuvre et travaux*
  
- *Intégration des frais d'études : 12 800 € (écriture d'ordre)*
- *Révision de la carte communale : 8 000 € pour des frais liés au projet (annonces légales, étude MRAE, frais de reprographiques)*
- *Etude pour la passerelle de la née : 30 000 €*
- *Mise en accessibilité et rénovation du sanitaire public - frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 80 000 €*
- *Aménagement de la rue des écoles : dépenses supplémentaires au marché de travaux : 20 000 €*
- *Taxe d'aménagement : reversement à la communauté de communes : 2 727 €*
- *Remboursement du capital des emprunts : 22 331 €*
- *Subventions d'équipement versées : 25 500 €*
- *Diverses immobilisations corporelles : 55 000 €*
- *Restauration de la statue vierge à l'enfant : 40 000 €*

*les opérations et montants, exprimés toutes taxes comprises (TTC) sont inscrits de façon prévisionnelle*

---

## **BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

---

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujéti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 72 000 €. Les recettes proviennent des participations à l'assainissement collectif et aux frais de branchement ainsi que des redevances, les dépenses quant à elles concernent principalement les frais de la station d'épuration : électricité, aide technique du département « SATESE », téléphone, intérêts de la dette.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 80 000 €, les recettes d'investissement proviennent en partie de l'excédent de fonctionnement, les dépenses prévues sont celles relatives au remboursement du capital de la dette ainsi que les nouveaux branchements.

---

## **BUDGET LOTISSEMENT LE VALLET**

---

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement Le Vallet, il est assujéti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 20 000 €, La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 5 000 €, ce budget sera clôturé en cours d'année, l'ensemble des terrains ayant été vendu, au préalable, il est nécessaire de comptabiliser une écriture croisée entre le budget principal de la commune et celui du lotissement le vallet, il s'agit d'une subvention de 14 000 € inscrit en dépenses de fonctionnement du budget principal et en recettes de fonctionnement du budget lotissement le vallet.

---

## BUDGET LOTISSEMENT CLOS DU VERGER

---

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujéti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 555 000 €, des dépenses d'études et de travaux sont prévues.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 470 000 €